

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE – DATANANAS

Version applicable en date du 13 mai 2022

Sommaire :

Article Préliminaire : Définitions	2
Article 1 : Objet – Documents applicables	3
Article 2 : Description des Services	3
Article 3 : Abonnement	4
Article 4 : Paramétrage – Assistance – Maintenance	4
Article 5 : Bêta Test	5
Article 6 : Commande - Prix – Facturation	5
Article 7 : Obligations des Parties	6
Article 8 : Propriété intellectuelle	7
Article 9 : Confidentialité	8
Article 10 : Données personnelles	8
Article 11 : Responsabilité	12
Article 12 : Force majeure	13
Article 13 : Suspension – Résiliation	13
Article 14 : Modification	14
Article 15 : Assurances	14
Article 16 : Généralités	15
Article 17 : Loi et juridiction compétente	15

Article Préliminaire : Définitions

Les termes dotés d'une majuscule au sein des Conditions générales ont le sens suivant, qu'ils soient au singulier ou au pluriel. Lorsqu'un terme portant une majuscule n'est pas défini dans la présente liste, la définition est celle précisée au sein du Contrat.

CGUV : Vise les présentes conditions générales d'utilisation et de vente

Client : Désigne toute personne, physique ou morale, qui souscrit aux services de Datananas, à titre gratuit ou onéreux

Conditions particulières : Désigne un accord négocié et écrit entre les Parties ou des conditions dédiées à un éventuel service spécifique souscrit par le Client

Contenu Utilisateur : désigne tout élément (base de destinataires, éléments contenus dans la messagerie professionnelle, etc.) que le Client/Utilisateur insère ou fait insérer dans le Logiciel et plus généralement, dans le cadre des Services. Il est précisé par ailleurs que le Contenu utilisateur est une Information confidentielle.

Contrat : A le sens qui lui est donné à l'article 1.2.

Compte : Désigne le compte Datananas nécessaire pour accéder aux Services

Datananas : Désigne la Société par actions simplifiée à associé unique sise 3 Avenue Antoine Pinay, Parc d'activités des 4 vents 59510 HEM – RCS Lille Métropole 808 043 038.

Données personnelles : Désigne les données personnelles au sens du RGPD, que Datananas traite pour le compte du Client, afin de fournir les Services prévus au Contrat.

Informations confidentielles : Désigne toute information de quelque nature que ce soit, sous quelque forme que ce soit, énoncée comme confidentielle ou non, échangée entre les Parties, de quelque manière que ce soit, notamment toute information de nature technique, commerciale, marketing et financière, algorithmes, les documents internes, etc.

Licence : A le sens qui lui est donné à l'article 8.2.

Logiciel : Désigne le logiciel Datananas, accessible à l'adresse <https://chappie.datananas.com/>, propriété de Datananas

RGPD : Désigne le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018

Services : Désigne toutes prestations nécessitant l'usage du Logiciel, ainsi que toutes prestations accessoires, délivrées par Datananas.

Site : Désigne le site internet <https://fr.datananas.com/>

Utilisateur : Désigne toute personne placée sous la responsabilité du Client (salariés, sous-traitant ou plus largement tout personne accédant aux services au nom ou grâce au Client) et bénéficiant de manière directe ou indirecte des services.

Violation de Données personnelles : Signifie une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données personnelles transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

Les définitions des termes « Responsable de traitement », « Sous-traitant », « Sous-Traitants Ultérieurs », « Traitement », sont celles déterminées par le RGPD.

Datananas et le Client sont également dénommés ci-après ensemble les « Parties », et individuellement la « Partie ».

Article 1 : Objet – Documents applicables

1.1. Objet. Les présentes CGUV ont pour objet de fixer les modalités et conditions de la fourniture des Services, ainsi que de définir les responsabilités et obligations de Datananas et du Client.

Ces CGUV sont accessibles à tout moment sur le Site et prévaudront sur toute autre version disponible sur un autre support.

1.2. Documents applicables. Le contrat applicable entre les Parties (ci-après le « Contrat ») est ainsi constitué des documents suivants, par ordre de priorité décroissant :

- Les éventuelles Conditions particulières ;
- Les présentes CGUV ;
- Les éléments de commande tels que le ou les bons de commande ou souscription en ligne.

En cas de contradiction, le document de rang supérieur aura vocation à primer. Tout autre document, information émanant de Datananas (notamment brochures publicitaires, supports de communications) n'a qu'une valeur informative et non contractuelle. Toute condition posée par le Client, notamment conditions générales d'achat, sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposables à Datananas.

Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation du Contrat. Le Client s'engage à le transmettre et à le faire respecter par tout Utilisateur. Les documents constituant le Contrat sont communiqués au Client avec le bon de commande ou, à défaut, lui sont accessibles par tout autre moyen précisé au bon de commande.

Article 2 : Description des Services

Datananas fournit différents Services permettant au Client d'organiser ses actions de prospections commerciales.

2.1. Accès et prérequis

Pour utiliser le Logiciel, les Utilisateurs doivent avoir un accès terminal permettant d'accéder à Internet et d'un navigateur récent (ex: Chrome) qui accepte les cookies. Le Client fait son affaire personnelle, à ses frais exclusifs, de l'acquisition, la mise en place, la maintenance et la connexion, la sécurité des différents équipements, éléments de la configuration et des moyens de télécommunications, y compris connexion Internet, nécessaires à l'accès aux Services. Le Client demeure seul responsable de ses modes d'accès, de sa qualité et de sa sécurité.

Pour utiliser nos Services, le Client et/ou les Utilisateurs doivent associer un compte de messagerie tiers à leur Compte Datananas afin que les Utilisateurs puissent envoyer des courriels via le Logiciel et que soient détectées les réponses aux courriels envoyés. Sans cette association, les Services ne pourront être délivrés. L'adresse e-mail doit rester valide tant que le Compte reste actif. Le Client et/ou les Utilisateurs sont responsables de la mise à jour de leur adresse électronique si nécessaire.

2.2. Compte

Pour bénéficier des Services, il est nécessaire de créer un Compte sur le Site. Le Client déclare et garantit disposer du pouvoir et de la capacité nécessaires, pour procéder à toute création de Compte, à toute commande, et accepter sans réserve le Contrat. Ainsi, lorsqu'un Compte est créé et utilisé par un Utilisateur au nom et pour le compte du Client, l'Utilisateur garantit à Datananas disposer du pouvoir et de la capacité nécessaire pour représenter et engager le Client dans les conditions prévues au Contrat.

Le Client s'engage (et se porte fort du bon respect par ses Utilisateurs) à garder la confidentialité de son identifiant et mot de passe pour se connecter au Compte. Datananas ne saurait être, sauf faute de sa part dûment prouvée, responsable des conséquences que pourraient avoir toute divulgation, même accidentelle, de ses moyens d'authentification à un tiers.

En cas de soupçon de toute utilisation non autorisée du Compte, le Client en avertira immédiatement Datananas.

Dans le cadre de la création de son Compte et de l'usage des Services, le Client s'engage notamment, à :

- Communiquer des informations exactes lors de son inscription et lors de toute commande et tout au long de sa relation commerciale avec Datananas. En cas d'erreur, d'omission, volontaire ou involontaire, Datananas ne pourra être tenue responsable notamment d'erreurs de facturation, de retard ou d'une absence de livraison/d'accès. En cas de

modifications des informations transmises, le Client s'engage à en informer sans délai Datananas et à lui adresser toute mise à jour.

- Effectuer une sauvegarde sur un ou plusieurs supports fiables du Contenu Utilisateur, avant toute utilisation des Services et s'engage à procéder par lui-même et sous sa seule responsabilité à toute sauvegarde périodique de toute donnée hébergée sur son Compte, y compris Contenu utilisateur au cours de l'utilisation des Services.

2.3. Offre d'évaluation. Dans le cadre d'une première création de Compte, le Client peut bénéficier d'une version d'évaluation d'une durée limitée (selon informations sur le Site). A la suite de cet essai, pour continuer à bénéficier des Services, le Client doit souscrire un abonnement

Article 3 : Abonnement

Datananas propose différents abonnements, dont le détail figure sur le Site.

L'abonnement entre en vigueur à la date de validation de la commande par Datananas pour une période initiale choisie lors de la commande par le Client. A l'issue de la période initiale, l'abonnement se renouvelle automatiquement pour des périodes successives de même durée que la période initiale choisie, sauf dénonciation par le Client dans les conditions ci-dessous.

Le Client peut désactiver le renouvellement automatique de son abonnement. Pour que cette désactivation soit effective et prise en compte pour la période d'abonnement en cours :

Pour les abonnements mensuels, le Client peut indiquer sa décision au plus tard trois jours ouvrés avant la fin de la période d'abonnement, par un e-mail à l'adresse suivante : support@datananas.com

Pour les autres formules d'abonnements, notamment annuels, le Client peut indiquer sa décision au plus tard soixante jours calendaires avant la fin de la période d'abonnement en cours, en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : support@datananas.com, par formulaire disponible sur son compte ou par lettre recommandée au siège social de Datananas, la date de première présentation de la lettre faisant foi.

Lorsque le Client demande la désactivation du renouvellement automatique dans les délais impartis, l'abonnement se poursuit jusqu'à la fin de la période en cours et n'est pas renouvelé. Dès lors, au terme de son abonnement, le Client perd le bénéfice des Services, ainsi que l'accès au Logiciel. À tout moment en cours d'abonnement, le Client peut extraire et/ou supprimer les données présentes sur son Compte. Datananas procède à la destruction des données liés au Compte, dans un délai d'un mois à compter de la résiliation de l'abonnement associé au Compte.

Article 4 : Paramétrage – Assistance – Maintenance

4.1. Paramétrage. Lors de la souscription de tout nouvel abonnement au Logiciel ou ultérieurement, Datananas peut prévoir des prestations relatives au paramétrage du Logiciel, dans les conditions énoncées lors de la commande.

4.2. Assistance. Pendant toute la durée de l'abonnement, Datananas met à disposition du Client une documentation, ainsi qu'une assistance pour conseiller et accompagner le Client et/ou les Utilisateurs dans l'usage du Logiciel ou si des difficultés techniques éventuelles viendraient à survenir dans le cadre du Logiciel et des Services. L'assistance est disponible pendant les jours et heures d'ouverture des locaux de la société Datananas selon différents moyens et modalités déterminés lors de la commande.

Avant toute demande, le Client, en ce compris Utilisateur, doit prendre connaissance de la documentation mise à sa disposition ; appliquer les procédures décrites ; et vérifier si ses difficultés ne dépendent pas d'un usage non conforme des Services ou de ses propres équipements, infrastructure, réseau, connexion Internet.

Chaque demande fait l'objet d'un enregistrement accompagné d'un numéro de suivi. Dans le cadre de la gestion des demandes, le Client, en ce compris Utilisateur, consent à ce que l'assistance se connecte au Compte concerné, et à effectuer toute opération nécessaire pour tenter de résoudre les difficultés rencontrées selon les informations et données système à la portée de Datananas. L'assistance s'engage à informer le Client/Utilisateur sur l'évolution de sa demande.

Ainsi, en contactant l'assistance, le Client, en ce compris Utilisateur s'engage (i) à communiquer toute information nécessaire demandée par l'assistance pour la compréhension et la résolution des difficultés rencontrées et à rester disponible en cas de

besoins ; (ii) à rester courtois et à utiliser l'assistance de manière non abusive ; (iii) à respecter l'ensemble des conseils et recommandations communiqués dans le cadre de l'assistance.

4.3. Mises à jour/Maintenance. Datananas effectue de manière exclusive la maintenance corrective et évolutive de son Logiciel. Datananas peut à tout moment, modifier, compléter, supprimer les fonctionnalités de son Logiciel, dans la limite où cela ne nuit pas substantiellement à l'objet du Logiciel. Certaines évolutions du Logiciel peuvent être optionnelles et pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire, après souscription du Client/Utilisateur. De ce fait, il est interdit d'intervenir sur le Logiciel ou de faire intervenir un tiers. Les mises à jour s'effectuent automatiquement, sans qu'une intervention du Client ou Utilisateur soit nécessaire. Ces derniers renoncent à ce titre, à toute version du Logiciel antérieure. Le Contrat ne confère au Client/Utilisateur aucun droit d'exiger des mises à jour évolutives, nouvelles versions apportées au Logiciel. Sauf Conditions particulières, Datananas ne donne aucune garantie de temps d'intervention et de résolution d'anomalie dans le cadre de la maintenance corrective

Article 5 : Bêta Test

Lorsque Datananas met à disposition des logiciels, applications, fonctionnalités ou tout autre composant en version Beta, les stipulations suivantes viennent à s'appliquer :

Datananas peut, en toute discrétion, proposer à tout Client/ Utilisateur volontaire de tester gratuitement des éléments en versions Bêta, afin d'identifier tout éventuel dysfonctionnement.

A ce titre, l'Utilisateur s'engage : (i) à utiliser uniquement les éléments en versions Bêta à des fins d'essai et d'amélioration ; (ii) à ne laisser personne autre que lui à y faire usage ; (iii) à ne divulguer aucune information ayant trait aux versions Beta. Ces informations sont confidentielles et constituent, à ce titre, des secrets commerciaux ; (iv) à faire part, sans volonté de nuire, à Datananas de ses réactions et suggestions suite à son usage. Tous commentaires, idées et plus généralement tout retour de l'Utilisateur dans le cadre des versions Bêta seront propriété exclusive de Datananas ; (v) à ne pas publier ou rendre accessible par tout moyen ses commentaires au public sauf autorisation préalable de Datananas ; (vi) à conserver toute sauvegarde complète de son système et de ses données avant l'usage des versions Beta.

Les modalités d'accès et les caractéristiques des versions Beta sont librement définies par Datananas, qui peut les modifier à tout moment. Datananas pourra limiter temporairement ou non, suspendre ou interrompre à tout moment l'accès et le maintien aux versions Bêta et en informera le Client/Utilisateur par tous moyens.

Le Client/Utilisateur accepte que les versions Beta puissent inclure des bugs connus ou inconnus et que les données synchronisées par l'Utilisateur, puissent être effacées, réinitialisées à tout moment et que selon les cas, les versions Bêta peuvent endommager les équipements de l'Utilisateur. Le Client supportera seul les conséquences et les risques de quelque nature que ce soit, de l'utilisation des versions Bêta par ses Utilisateurs.

Compte tenu des mises en garde, en accédant aux versions Beta, le Client (et tout Utilisateur) agit en connaissance de cause, la seule obligation de Datananas étant d'informer le Client sur les risques liés à l'utilisation de la version Beta.

Article 6 : Commande - Prix – Facturation

6.1. Commande. Le Client peut passer commande à partir de la boutique en ligne ou à partir d'un bon de commande émis par le service commercial. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques, contraintes notamment techniques et des limites fonctionnelles des Services (y compris des caractéristiques et limites de chaque abonnement et du Logiciel) et de leurs spécificités. Il reconnaît avoir vérifié l'adéquation des Services à ses besoins et avoir reçu de Datananas toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire, en connaissance de cause.

Datananas pourrait être amenée à demander au Client des informations complémentaires. Ce dernier s'oblige à apporter des réponses dans les meilleurs délais. Datananas se réserve également le droit de refuser une commande émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

Les commandes sont réputées fermes dès réception par Datananas de la commande du Client sous réserve que Datananas la confirme en validant la commande. Les commandes ne sont plus susceptibles de modification ou d'annulation après cette date, sauf accord écrit entre les Parties.

6.2. Prix. Le Prix applicable est celui en vigueur au jour de la facturation. Il est indiqué lors de la commande. Le Prix étant indiqué HT, il convient d'y ajouter la TVA en vigueur. Les Services sont payables à la commande, hors mentions contraires écrites lors de la commande.

Le règlement s'effectue directement en ligne sur le Site par communication du numéro de carte de crédit (mode sécurisé SSL), par prélèvement SEPA ou tout autre mode de paiement possible au jour de la commande. Le Client s'engage à régler l'ensemble des sommes facturées au titre de ses commandes et garantit à Datananas qu'il dispose des droits ou des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement concerné.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes accrédités ou en cas de non-paiement, Datananas se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la commande. Conformément au code monétaire et financier, l'engagement de payer donné par carte est irrévocable.

6.3. Facturation. Les factures sont disponibles et téléchargeables sur le Compte ce que le Client accepte. A défaut, elles pourront être communiquées par Datananas sur demande du Client.

Tout différend concernant une facture doit être exprimée dans une lettre ou un courriel adressé avec accusé de réception dans les quinze (15) jours à compter de la date de la facture (ou facture pro forma). En l'absence de contestation dans les conditions précédemment visées, le Client sera réputé avoir accepté la facture.

En cas de retard ou de défaut total ou partiel du règlement par le Client, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40 euros par facture sera applicable de plein droit ainsi que l'application de plein droit de pénalités de retard égal à 25% annuels le jour suivant la date d'échéance de la facture. Si des frais de recouvrement d'un montant supérieur ont dû être engagés par Datananas, celle-ci se réserve le droit de les facturer au Client ; le montant dû sera alors déterminé par les justificatifs fournis par Datananas.

Aucun escompte ne sera consenti pour un paiement anticipé.

Article 7 : Obligations des Parties

7.1. Obligations du Client/Utilisateur

Sans préjudice des autres obligations prévues au Contrat,

Le Client (qui se porte fort du respect des obligations par les Utilisateurs) est responsable de l'exécution de ses obligations au titre du Contrat. A ce titre, il s'engage notamment à utiliser le Logiciel conformément à sa destination, à respecter les prescriptions données par Datananas dans sa documentation, ainsi que l'ensemble des conseils et recommandations communiqués par l'assistance.

Lors de l'utilisation des Services, le Client/Utilisateur doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires applicables, et notamment au respect de la vie privée, de la loi Informatique et Libertés, au RGPD, ainsi que de la loi pour la confiance dans l'économie numérique. Datananas interdit formellement l'utilisation des Services pour l'exercice d'une activité illégale ou illicite ou pour l'envoi et le stockage de contenus à caractère illégal.

Le Client/Utilisateur a l'obligation de procéder à une sauvegarde régulière de ses données. Il est dans ce cadre responsable des informations, données qu'ils utilisent et génèrent dans le cadre des Services (Adresse électronique, contenu des courriers électroniques, etc.) et plus généralement de son usage des Services. De même, le Client/Utilisateur déclare et garantit à Datananas qu'il dispose des droits et/ou de toutes autorisations nécessaires à l'usage et à la communication des éléments utilisés dans le cadre des Services.

Le Client est interdit de laisser paraître toute confusion entre lui-même et Datananas et ne pas laisser supposer que Datananas participe au contenu envoyé et à la commercialisation des produits ou/et services du Client.

De manière plus générale, Datananas ne prend aucun engagement contractuel vis-à-vis des tiers. Le Client est seul responsable des relations qu'il peut entretenir avec des tiers (prospects, clients, partenaires, fournisseurs, salariés, etc.). Il garantit Datananas contre toute réclamation, revendications, actions de tiers pouvant mettre en cause Datananas.

Le Client garantit contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ revendications que Datananas pourrait subir du fait de la violation, par l'Utilisateur, de ses obligations notamment (i) en cas d'utilisation frauduleuse des Services ou non conforme aux lois et règlements en vigueur ; (ii) en cas de violation des droits de tiers. Il s'engage à ce titre à intervenir et à indemniser Datananas de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges, y compris les honoraires raisonnables des conseils de Datananas et/ou condamnations, dommages et intérêts, y compris par accord transactionnel, qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

7.2. Obligations de Datananas

Dans le cadre des Services, Datananas exécute ses obligations avec diligence selon les règles de l'art en usage dans sa profession. Datananas n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

Datananas s'engage ainsi à respecter les lois et règlements applicables auxquels elle est soumise dans le cadre de ses activités, et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

Datananas emploie et rémunère son personnel conformément à ses obligations fiscales et sociales. Le personnel de Datananas reste sous l'autorité hiérarchique exclusive de Datananas, qui assure l'ensemble de ses obligations et droits attachés à sa qualité d'employeur. Datananas n'est pas tenue d'assumer les obligations légales et administratives du Client, y compris celles se rapportant aux Services fournis dans le cadre du Contrat. Il appartient donc au Client de s'assurer du respect des lois et de la réglementation le concernant, sans pouvoir rechercher la responsabilité de Datananas.

Datananas met à disposition du Client les fonctionnalités liées à son abonnement par l'intermédiaire du Logiciel. Datananas s'engage fournir les Services permettant d'organiser ses actions de prospections commerciales mais ne garantit pas le succès commercial et marketing des actions menées. Dès lors que l'ordre d'envoi des messages par la boîte mail de l'Utilisateur a été transmis, Datananas ne saurait être tenue pour responsable de la non délivrance et ce quel qu'en soit le motif

Datananas s'efforce, dans la mesure du possible, à maintenir la permanence, la qualité et la continuité des Services. Néanmoins, pour des raisons de maintenance ou pour toute autre raison hors du contrôle de Datananas, il est possible que les Services, en ce compris fonctionnalités du Logiciel, soient temporairement interrompus. Dans la mesure du possible, les interruptions feront l'objet d'une information auprès du Client, par tous moyens.

Datananas mettra en œuvre les moyens raisonnablement envisageables afin de permettre un hébergement sécurisé des données.

Datananas ne garantit en aucune façon que les Services répondent aux spécifications ou besoins spécifiques du Client. Sauf lorsque les CGVU en disposent autrement, Datananas ne fait aucune garantie expresse ou implicite relative aux Services. Datananas ne garantit pas que son Logiciel et ses Services sont en mesure de satisfaire à des exigences de performances et/ou qu'ils fonctionneront sans discontinuité, ni bug.

Article 8 : Propriété intellectuelle

8.1. Droits du Client. Le Client conserve la propriété et l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur tout contenu, notamment du Contenu Utilisateur, fourni par lui pour l'utilisation des Services. Les données, informations et supports notamment informatiques fournis par le Client, ainsi que tous documents de quelque nature qu'ils soient résultant de leur traitement, enrichissement et amélioration par Datananas restent la propriété du Client.

8.2. Droits de Datananas et droits d'utilisation. De manière générale, le Logiciel et le Site et toute autre technologie mise à disposition dans le cadre des Services sont la propriété exclusive de Datananas. Leurs contenus (à l'exclusion du Contenu utilisateur) notamment, les bases de données ou autres informations, disponibles dans le Logiciel sont, selon les cas, la propriété de Datananas ou de ses concédants.

Pendant toute la durée de la période d'évaluation et pendant toute la durée de l'abonnement souscrit, Datananas concède au Client/Utilisateur un droit d'utilisation non exclusif et non transférable du Logiciel, de son contenu, et des technologies mises à disposition (ci-après « Licence ») dans le cadre des Services.

Datananas et ses concédants conservent la propriété et l'intégralité des droits attachés aux technologies qu'elle met à disposition du Client et de l'/des Utilisateur(s) dans le cadre des Services, ainsi que sur tout contenu rendu disponible par Datananas via les Services. Cela comprend notamment la documentation, tous les noms (Datananas est une marque déposée auprès de l'INPI), logos, noms de services et de produits, dessins et modèles, slogans et droit d'auteur, brevets, marques et plus généralement tout autre droit de propriété intellectuelle.

8.3. Obligations du Client/Utilisateur. Le Client/Utilisateur s'oblige à respecter les mentions de propriété figurant sur le Logiciel, les supports, la documentation et plus généralement sur toute technologie mise à disposition.

Il est interdit à l'Utilisateur de diffuser, céder, louer, donner en crédit-bail, sous licencier, donner ou distribuer tout ou partie du Logiciel et des Services à un tiers, de quelque façon que ce soit. Cette Licence ne comprend pas le droit de collecter ou utiliser des informations contenues sur le Site ou par les Services à des fins interdites par Datananas, pour rivaliser avec Datananas, créer des travaux dérivés basés sur tout contenu obtenu par les Services.

De même, il est interdit de traduire, d'adapter, assembler, désassembler, compiler, décompiler, d'arranger ou de modifier le Logiciel et, de l'exporter, de le fusionner avec d'autres logiciels, hors les cas prévus par la législation française. Il est interdit d'utiliser tout équipement, dispositif, logiciel ou autre moyen pour contourner ou supprimer toutes restrictions à l'utilisation ou pour activer des fonctionnalités.

Toute utilisation contraire du Logiciel et des Services au regard de leur destination (pour laquelle ils ont été conçus) est strictement interdite.

Article 9 : Confidentialité

Dans le cadre des Services, les Parties sont amenées à se communiquer entre elles des Informations Confidentielles. Toutefois, ne sont pas considérées comme Informations Confidentielles (i) les références commerciales de chacune des Parties concernées par l'article 16 ; (ii) ainsi que les informations :

- Qui sont entrées dans le domaine public préalablement à la date de divulgation ou communication ou qui tomberont dans le domaine public après leur communication et/ou divulgation sans que la cause ne soit imputable à la Partie qui divulgue;
- Dont il peut être démontré qu'elles sont déjà connues de la Partie avant leur transmission ;
- Qui auraient été développées indépendamment de la Partie ;
- Qui auront été reçues d'un tiers de manière licite, sans violation du Contrat.

Chacune des Parties s'engage à conserver la confidentialité de tout ou partie des Informations confidentielles reçues. Toutefois, chacune des Parties est autorisée à divulguer toute Information Confidentielle dans les cas suivants : (i) pour les besoins de l'exécution du Contrat, notamment auprès de leurs personnels, sous-traitants, intervenants, dans le cadre de leurs habilitations respectives ;(ii) en application d'une disposition légale ou réglementaire; (iii) pour répondre aux demandes des communications des autorités judiciaires et/ou administratives; et / ou (iv) pour protéger leurs droits et/ou leurs propriétés ou celles de leurs partenaires, ou de tout autre tiers ; (v) en cas d'accord préalable écrit ou demande de l'autre Partie.

Les Parties s'engagent à protéger les Informations Confidentielles par des mesures appropriées et traitées avec un degré de précaution au moins équivalent à celui appliqué à leurs propres Informations Confidentielles.

Article 10 : Données personnelles

Dans le cadre du Contrat, des données à caractère personnel sont susceptibles d'être collectées, traitées, stockées et utilisées, notamment des données d'identification et de coordonnées professionnelles.

Les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018.

10.1. Responsable de traitement. Datananas est amenée à traiter des données à caractère personnel pour son compte, notamment au titre de l'inscription du Client aux Services. Les mesures mises en oeuvre par Datananas, lorsqu'elle agit en qualité de responsable de traitement, sont détaillées sur le site Internet : fr.datananas.com/legal/policy

10.2. Sous-traitance. Lorsque Datananas est amenée à traiter des données à caractère personnel pour le compte du Client et sous ses instructions, elle agit en qualité de sous-traitant. Cette relation entre les Parties est encadrée par les dispositions ci-dessous.

10.2.1. Champ d'application et qualités des Parties. Les dispositions visées à l'article 10.2. ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Datananas s'engage à effectuer pour le compte et sur instruction du Client, les opérations de Traitement des Données personnelles, et de définir les obligations et droits de Datananas et du Client..

Dans le cadre des présentes, le Client agit en qualité de Responsable de traitement et Datananas agit en qualité de Sous-traitant, excepté lorsque le Client est lui-même Sous-traitant de Données personnelles, auquel cas Datananas agit en qualité de Sous-traitant Ulérieur.

Dans le cas où le Client agit pour le compte d'un Responsable de traitement tiers, en qualité de Sous-traitant, il garantit :

- Qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires à la conclusion des présentes et au Traitement des Données personnelles par Datananas ;
- Que le contrat établi avec le Responsable de traitement tiers concerné est conforme aux termes du Contrat ;
- Que les instructions données par le Client dans le cadre de l'exécution du présent DPA sont strictement conformes aux instructions du Responsable de traitement tiers et à lui fournir les informations que communiquent Datananas, lorsqu'imposées par le RGPD.

Le Client demeure devant Datananas, seul responsable de la bonne exécution des obligations du Responsable de traitement conformément au titre des présentes.

Les Parties s'engagent à se conformer aux dispositions imposées par le RGPD, et plus généralement à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

10.2.2. Description des opérations de Traitement. Datananas est autorisée à traiter pour le compte du Client, les Données personnelles nécessaires pour fournir les Services prévus au Contrat, selon la description suivante :

a. Types de Données personnelles : Données personnelles déterminées et contrôlées par le Client à sa seule discrétion, dans le cadre de son usage et de son paramétrage des Services en vertu du Contrat, notamment informations de contacts, dont adresses électroniques, numéros de téléphone, nom, prénom, fonction, informations démographiques, données de localisation, données de connexion, contenu des messages.

b. Catégories de personnes concernées : Toutes catégories de personnes concernées (personnes physiques) déterminées et contrôlées par le Client (et ses Utilisateurs) à sa seule discrétion, à savoir notamment : - Toute personne (clients, prospects, salariés, sous-traitants, fournisseur, etc.) dont l'adresse électronique et/ou numéro de téléphone est/sont incluse(s) dans la liste de distribution du Client/Utilisateur ; ou destinataire de toute communication par email ; ou dont les informations sont stockées ou collectées via les Services.

c. Objet et nature du Traitement : L'objet du Traitement des Données personnelles par Datananas est la fourniture des Services au Client qui implique le Traitement des Données personnelles, en vertu du Contrat. Datananas met à disposition l'usage d'un Logiciel permettant d'organiser ses actions de prospections commerciales. Les Services peuvent notamment comprendre : le traitement de bases de destinataires pour l'envoi d'emails, l'analyse du comportement des destinataires, la définition et mise en place d'une stratégie de prospection commerciale, etc. Les Données personnelles sont soumises aux activités de Traitement telles que spécifiées dans le Contrat.

d. Durée du Traitement : Les activités de Traitement sont effectuées pour la durée prévue au Contrat.

10.2.3. Obligations du Client. Le Client conserve la responsabilité de ses Données personnelles, qu'il utilise, fournit et stocke dans le cadre des Services. Il garantit disposer des autorisations nécessaires quant aux opérations de Traitement prévues au

Contrat et avoir effectué toutes les formalités préalables requises par le RGPD et notamment permettant à Datananas d'opérer au Traitement dans les conditions prévues au Contrat.

Le Client est seul responsable des obligations qui lui incombent en sa qualité de Responsable de traitement (ou de Sous-traitant, si applicable le cas échéant), au regard du RGPD et de toute loi, réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Le Client s'engage notamment à :

- Fournir à Datananas les Données personnelles nécessaires à l'exécution des Services souscrits. Il s'engage à ne pas fournir de données sensibles au sens de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel ;
- Documenter toute instruction concernant le Traitement des Données personnelles. Il est entendu que les modalités d'utilisation des Services et le Contrat vaudront instruction adressée à Datananas quant au Traitement à mettre en œuvre. Les instructions supplémentaires ou dérogatoires nécessitent un accord entre les Parties. Elles doivent initialement être spécifiées par écrit lors de la commande des Services et peuvent, à tout moment, avec l'accord écrit préalable de Datananas, être modifiées, complétées ou remplacées à la demande du Client, dans des instructions écrites, y compris électroniques, séparées ;
- Ce que le Traitement repose sur une base licite appropriée et à recueillir, dans le respect du RGPD et autres règles applicables, lorsqu'il est nécessaire, tout consentement des personnes concernées par les opérations de Traitement envisagées ;
- Fournir l'information aux personnes concernées dans des termes clairs et compréhensibles, et dans tous les cas, à s'assurer que le Traitement soit et demeure licite ;
- Superviser le Traitement, y compris réaliser les audits, inspections auprès de Datananas dans les conditions de l'article 10.2.8.

10.2.4. Obligations de Datananas. Datananas ne traite les Données personnelles que sur instruction du Client, conformément à l'article 10.2.3., à moins d'y être obligée par le droit de l'Union ou le droit français. Si Datananas considère qu'une instruction constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, elle en informe immédiatement le Client.

Datananas s'engage notamment à :

- Traiter les Données personnelles pour les seules finalités qui font l'objet de la sous-traitance ;
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;
- Former et sensibiliser son personnel en matière de protection des données personnelles ;
- Ne pas transférer les Données personnelles vers tout pays situé hors UE/EEE ou vers tout pays tiers non reconnu par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection suffisant des données à caractère personnel, sans accord préalable de l'utilisateur. Il est précisé que l'acceptation par le Client de la liste des Sous-Traitants Ultérieurs emporte acceptation des possibles transferts hors UE/EEE effectués par les Sous-Traitants Ultérieurs qui y sont visés, le cas échéant ;
- A conserver la confidentialité des Données personnelles, à ne pas les divulguer, sous quelle que forme que ce soit, sauf (i) pour les besoins de l'exécution des Services, des finalités et des présentes ; (ii) en application d'une disposition légale ou réglementaire ; (iii) pour répondre aux demandes des communications des autorités judiciaires et/ou administratives ; (iv) avec l'accord préalable ou demande du Client.
A ce titre, Datananas veille à ce que les personnes autorisées à traiter les Données personnelles (personnel, partenaires, Sous-Traitants Ultérieurs, etc.) s'engagent à respecter la confidentialité des Données personnelles ou soient soumises à une obligation légale ou contractuelle appropriée de confidentialité ;
- Tenir un registre de catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client, dans les conditions de l'article 30.2 du RGPD ;
- A répondre à toute demande raisonnable d'assistance du Client concernant la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des Données personnelles, et pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle, dans la mesure où le Client est tenu de le faire en vertu de la réglementation/loi applicable en matière de protection des données, et si une telle assistance est nécessaire et se rapporte aux Traitements de Données personnelles opérés par Datananas.

10.2.5. Sort des Données personnelles. Datananas met à disposition du Client dans le cadre de ses Services, des fonctionnalités lui permettant de supprimer et d'exporter ses Données personnelles. Dans tous les cas et sauf instruction contraire exprimée du Client, les Données personnelles sont détruites par Datananas, dans un délai d'un mois à compter de la résiliation ou

expiration du Service relatif au Traitement des Données personnelles ou d'un cas de résiliation anticipée, sauf celles devant être conservées pour répondre à une obligation légale ou réglementaire.

10.2.6. Sécurité. Datananas met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles visant à protéger les Données personnelles de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée de Données personnelles transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non-autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite, et ce dans la limite de son périmètre d'intervention et des moyens sous son contrôle au titre et pendant la durée du Contrat.

Ces mesures sont précisées sur le Site, le Client devant s'assurer que lesdites mesures sont appropriées au Traitement envisagé de ses Données personnelles. Ces mesures pourront être amenées à évoluer. Dans ce cas, Datananas s'engage à ne pas réduire le niveau de protection mis en place et à ce que le niveau de sécurité apporté aux Données personnelles soit équivalent ou supérieur à celui convenu lors de la souscription aux Services. Toutes les modifications seront publiées sur le Site et sont portées à la connaissance de l'Utilisateur par ce biais. Il incombe à celui-ci de vérifier régulièrement sur ledit Site.

Le Client s'engage quant à lui à prendre les mesures de sécurité nécessaires à la protection des Données personnelles qui lui incombent et notamment :

- À veiller à la confidentialité de ses identifiants et mots de passe de ses accès aux Services, à utiliser des mots de passe respectant les règles de bonnes pratiques ;
- À assurer la sécurité des postes de travail et des équipements à partir desquels son personnel et toute personne autorisée par lui, accèdent aux Services notamment en authentifiant les utilisateurs nominativement, en révisant les habilitations périodiquement ;
- En s'assurant de l'application des correctifs et mises à jour des systèmes, en disposant d'anti-virus et de pare-feu ou similaires tenus à jour ;
- En favorisant les sauvegardes de Données personnelles de ses utilisateurs dans des emplacements adéquats ;
- En protégeant ses locaux, notamment en disposant de systèmes anti-intrusion et de contrôles d'accès périodiquement testés, différenciant les zones de locaux selon les risques (exemple : salle informatique), accordant les accès aux personnels selon les besoins opérationnels selon le principe du moindre privilège ;
- À former son personnel et autres personnes autorisées, à la protection, la confidentialité et la sécurité des données personnelles ; etc.

10.2.7. Audit. Datananas met à disposition sur son Site et dans sa documentation les mesures principales qu'elle met en œuvre pour démontrer le respect de ses obligations. Le Client peut demander toute information complémentaire raisonnable en contactant les services de Datananas. Le Client peut réaliser ou faire réaliser par un tiers mandaté tenu à une obligation de confidentialité, à toute vérification (audit) qui lui paraîtrait raisonnablement utile pour constater le respect effectif des présentes. Dans ce cadre, Datananas et le Client se réuniront préalablement pour convenir ensemble des conditions opérationnelles et sécuritaires d'une inspection technique sur site ou à distance. En toutes hypothèses, les conditions d'audit ne doivent pas affecter la sécurité des autres clients de Datananas et ne doivent pas entraîner de perturbations pour le fonctionnement normal des activités de Datananas. Le Client supportera seul l'intégralité des frais liés aux audits/inspections.

10.2.8. Droit des personnes concernées. Il appartient au Client d'informer les personnes concernées par les opérations de Traitement dans les conditions prévues par le RGPD et notamment à ses articles 13 et 14.

Il appartient au Client de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité des données, de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, etc.).

Dans la mesure du possible, compte tenu de la nature du Traitement et des informations à sa disposition, Datananas s'engage vis-à-vis de l'Utilisateur, et sur demande de ce dernier, à l'aider à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées par le Traitement, dans la mesure où le Client ne dispose pas des informations ou des outils via les Services. Le Client reste seul responsable de la réponse apportée et de ses actions en découlant, aux et vis-à-vis des personnes concernées.

En cas de demandes d'exercice des droits ou de plaintes par des personnes concernées parvenant directement auprès de Datananas, ce dernier s'engage, dans les meilleurs délais, à faire parvenir au Client lesdites demandes par courrier électronique.

10.2.10. Violation de Données personnelles. En application de l'article 33 du RGPD, Datananas notifie au Client, par courrier électronique, toute Violation de Données personnelles dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile quant à l'évènement. Dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces

informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu. Une telle notification ne saurait être interprétée ou considérée comme une admission de faute ou de responsabilité par Datananas.

Sur demande du Client, Datananas devra consentir des efforts raisonnables pour aider le Client à s'acquitter de son obligation d'informer les autorités compétentes et les personnes concernées de cette Violation de Données personnelles, en vertu de l'Article 33 du RGPD ou d'une autre loi ou réglementation applicable en la matière. Dans la mesure du possible, Datananas prendra, dans son périmètre d'intervention et des moyens sous son contrôle, des mesures raisonnables pour atténuer les effets et minimiser les conséquences préjudiciables de la Violation de Données personnelles.

10.2.11. Sous-traitance ultérieure. Datananas peut faire appel à d'autres sous-traitants pour mener des activités de Traitement spécifiques (« Sous-Traitants Ultérieurs »), ce que le Client accepte. La liste des Sous-Traitants Ultérieurs actuels est présente sur le Site. Le Client accepte et approuve que Datananas fasse appel à chaque Sous-Traitant Ultérieur figurant sur cette liste ou autres documents à ce titre.

Datananas s'engage à conclure un contrat avec chacun de ses Sous-Traitants Ultérieurs reprenant substantiellement les mêmes obligations que celles auxquelles il est soumis conformément à l'article 10.2. des présentes. Si le Sous-Traitant Ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, Datananas demeure pleinement responsable devant le Client. Datananas peut être amenée à procéder à tout changement concernant l'ajout ou remplacement d'autres Sous-Traitants Ultérieurs.

Dans ce cas, Datananas notifie, par courrier électronique, au Client, au moins 30 jours calendaires avant le changement effectif, en précisant le nom, l'adresse et le rôle du/des nouveaux Sous-Traitants Ultérieurs. Le Client peut s'opposer à ce changement, en procédant à la résiliation du ou des Services concerné(s), au plus tard 30 jours après la date d'envoi de la notification informant le Client du changement à venir. En cas de résiliation pour ce motif et dans ce délai, le Client recevra un remboursement des frais payés d'avance mais non utilisés pour la période restante à courir du/des Services concernés suivant la date d'effet de la résiliation, cette dernière intervenant à réception de la notification par Datananas. Avant de procéder à une telle résiliation, le Client peut émettre d'éventuelles objections auprès de Datananas. Les Parties échangeront sur les alternatives raisonnablement possibles pour écarter le(s) Sous-Traitant(s) concerné(s) par les objections. Dans tous les cas, ces négociations ne prolongent pas le délai de résiliation accordé à le Client. Datananas n'a également aucune obligation vis-à-vis du Client, de renoncer au changement envisagé de Sous-Traitant(s) Ultérieur(s).

Si le Client n'effectue pas de résiliation dans le délai escompté, le Client est réputé avoir donné son accord quant à l'ajout ou le remplacement d'un/de Sous –Traitant(s) Ultérieur(s).

Article 11 : Responsabilité

Sans préjudice de ce qui suit, chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de son fait et ayant pour effet de causer un dommage à l'autre Partie. La Partie dont le manquement à ses obligations cause un dommage à l'autre ne sera cependant tenue que de la réparation des dommages directs et prévisibles liés au manquement et prouvées par l'autre Partie.

Ainsi, aucune des Parties ne pourra être considérée comme responsable des dommages indirects subis par l'autre Partie, ou par tout tiers en relation avec elle, et notamment les dommages résultant d'une perte de profits, d'une perte de chance, d'une perte d'exploitation, d'un manque à gagner, ou d'une privation d'usage.

Dans ce cadre, les Parties conviennent que Datananas ne peut en aucun cas être tenue responsable :

- En cas de dommages résultant du non-respect par le Client du Contrat ;
- En cas de dommages résultant partiellement ou totalement d'une utilisation non-conforme, malveillante ou/et anormale par le Client (y compris l'Utilisateur) des Services, y compris par négligence, erreurs, défaillance et/ou non-respect des conseils et recommandations données ;
- En cas d'inadéquation des Services aux besoins du Client, malgré l'exécution par Datananas de son obligation de conseil ;
- En cas de dommages liés à une intrusion ou à un maintien frauduleux d'un tiers dans le système, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique, Datananas ne supportant qu'une obligation de moyens au regard des techniques connues de sécurisation ;

- En cas de dommages liés à une perte ou de détérioration de données, dans la mesure où le Client garde la responsabilité de la bonne réalisation de ses sauvegardes ;
- En cas de dommages ne résultant pas exclusivement et directement de la défaillance de Datananas, notamment la défaillance du réseau Internet ou encore la malveillance ou défaillance d'un tiers ou encore de la défaillance de toute chose dont Datananas n'a pas la complète maîtrise ;
- En cas de suspension des Services dans les cas prévus au Contrat ;
- En cas de force majeure.

En tout état de cause, sauf en cas de dommage corporel, dol ou faute lourde établi par une décision d'une juridiction compétente et non susceptible de recours, la responsabilité pécuniaire de Datananas sera limitée au montant des sommes effectivement versées par le Client à Datananas au cours des 12 mois précédant le fait générateur du dommage, toutes causes de préjudices confondues.

Article 12 : Force majeure

Datananas et le Client ne pourront être tenus responsables de l'absence ou d'un retard dans l'exécution de tout ou partie de leurs obligations dû à un événement de force majeure, si celui-ci remplit les conditions légales et jurisprudentielles requises pour qualifier la force majeure en droit français.

De plus, de convention expresse entre Datananas et le Client, pourront être tenus pour des cas de force majeure, les événements d'interruption, panne, pandémie, sabotage des moyens de communication, incendie, inondation, intempéries exceptionnelles, avaries, émeutes, guerre, grève totale ou partielle, lock out.

Le cas de force majeure suspend les obligations de chacun pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit des services par Datananas ou le Client huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

Article 13 : Suspension – Résiliation

13.1. Suspension. Datananas se réserve le droit de suspendre, tout accès au Compte et/ou Service, suite à une notification envoyée au Client par courrier électronique et restée sans effet dans le délai imparti prévu à ladite notification, dans les cas suivants :

- En cas de transmissions d'informations erronées par le Client (notamment en cas de transmission de coordonnées erronées) tant lors de la commande que par l'intermédiaire de son Compte ;
- En cas de non-respect des engagements contractuels et notamment en cas de retard de paiement de plus de 4 jours calendaires.

Toutefois, cette suspension pourra avoir lieu de plein droit sans préavis, ni notification préalable, dans les cas suivants :

- En cas de suspicion avérée de fraude ;
- En cas de non-respect des lois et de la réglementation ;
- En cas de comportement et/ou d'agissement de l'Utilisateur susceptibles de mettre en péril la sécurité et/ou le fonctionnement normal du Service.

Pendant la période de suspension, le Client n'est pas exempté de toutes les sommes dues qui deviennent, du fait de la suspension, immédiatement exigibles. Dès lors que le cas de suspension est résolu, le Service/Compte seront, dans un délai raisonnable, de nouveau accessibles. La suspension ne fait pas renoncer Datananas à sa faculté de résiliation.

13.2. Résiliation. Le Client ou Datananas peut résilier l'abonnement, dans les formes et conditions prévues au Contrat. Il peut également demander la suppression de son Compte. Néanmoins, cette dernière aura pour conséquence de résilier l'ensemble des Services souscrits par le Compte faisant l'objet de la suppression, sans remboursement possible et entraînant l'exigibilité immédiate des sommes dues, le cas échéant.

Sauf lorsque les CGUV en disposent autrement, en cas de non-respect par une Partie de ses obligations non réparé dans un délai de 8 jours à compter soit de l'envoi d'un courrier électronique adressé à la Partie défaillante notifiant les manquements en cause, soit de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, l'abonnement pourra être résilié de plein droit par la Partie lésée, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels et des sommes restantes dues qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

Datananas pourra toutefois résilier de plein droit tout abonnement, sans préavis, ni mise en demeure préalable, en cas de non-respect de la législation et réglementation, ainsi qu'en cas de comportement et/ou d'agissement de l'Utilisateur, susceptibles de mettre en péril la sécurité et/ou le fonctionnement normal du Service.

13.3. Effets. La résiliation aux torts du Client entraîne l'exigibilité immédiate des sommes dues.

Article 14 : Modification

14.1. Principe. Datananas se réserve, de plein droit et à tout moment, le droit de modifier les offres, les Services, les Prix et/ou les termes des CGVU, notamment en fonction de l'évolution des techniques et/ou de la législation.

Toutes modifications apportées seront présentées sur le Site et portées à la connaissance du Client par ce biais et selon les cas par notifications comme indiqué, ci-après.

14.2. Prix. Toute modification s'applique à toute nouvelle commande. Lorsque les modifications de prix sont à la hausse et sont applicables à des Services en cours d'usage, le Client sera informé au préalable 30 jours calendaires minimum avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, par tout moyen notamment par notification au sein du Logiciel ou courrier électronique. A compter de cette information, le Client aura un mois maximum pour résilier sans frais le Service concerné, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation sans frais s'entend comme la faculté pour le Client de demander un remboursement des sommes déjà payées au prorata des jours restants à courir des Services ainsi résiliés. Au-delà, le Client sera réputé avoir accepté les modifications. Toutefois, Datananas se réserve le droit de répercuter, sans préavis, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative, fiscale ou toute augmentation de ces dites taxes, sans possibilité de résiliation pour le Client, dès lors que Datananas n'en a pas la maîtrise.

14.3. Services. Lorsque ces modifications sont de nature à dégrader les Services en cours d'usage, le Client dispose, à compter de l'entrée en vigueur des modifications, de 30 jours calendaires pour résilier sans frais, les Services en faisant parvenir sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception à Datananas. Au-delà, le Client sera réputé avoir accepté les modifications. La résiliation sans frais s'entend également la faculté pour le Client de demander un remboursement des sommes déjà payées au prorata des mois restants à courir des Services ainsi résiliés.

14.4. Conditions générales. Datananas se réserve le droit de modifier, ajouter ou mettre à jour à tout moment les CGUV. Toute modification s'applique à compter de sa publication sur le Site et fera l'objet d'une notification par tout moyen auprès du Client. Lorsque les modifications sont défavorables au Client, le Client dispose, à compter de l'envoi d'une notification faisant état des modifications, de 30 jours calendaires pour résilier de plein droit sans frais, le Contrat en faisant parvenir sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception à Datananas. Au-delà, le Client sera réputé avoir accepté les modifications. Toutefois, lorsque ces modifications sont exigées par la législation, la réglementation, et/ou l'administration, le Client ne peut prétendre à résiliation.

Les conditions générales modifiées s'appliquent aux Services souscrits préalablement par le Client et toujours en cours, afin d'assurer un ensemble contractuel homogène pour l'ensemble des Services.

Article 15 : Assurances

Chacune des Parties déclare être assurée et à maintenir à jour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour les dommages liés à une faute dans l'exécution des présentes, sans préjudice des stipulations des articles 11 et 12. Les justificatifs attestant d'une telle souscription pourront être fournis à première demande.

Article 16 : Généralités

16.1. Cession. Toute cession de Compte par le Client est interdite sans autorisation expresse et préalable de Datananas. Ne sont pas considérés comme des cessions de Compte par le Client :

- Les changements d'actionnariat, changements de participation et changements de contrôle du Client ;
- Les opérations telles que les fusions, absorptions, cessions de fonds de commerce, cessions d'activité et autres opérations entraînant un transfert de patrimoine du Client.

Si le Client procède à l'une des opérations visées ci-dessus, il en informe Datananas dans les meilleurs délais.

16.2. Publicité. Sauf demande écrite contraire, Datananas est autorisée à faire mention de la raison sociale du Client et des logos correspondants à titre de référence commerciale, ainsi que les prestations exécutées pour le compte du Client à des fins d'illustrations sur tout support de communication. Ces mentions sont consenties à titre gratuit et ne sauraient faire l'objet d'aucune compensation ou rétribution de quelque manière que ce soit.

16.3. Sous-traitance. Dans le cadre de ses activités, sous réserve des conditions prévues à l'article 10.2. des CGUV, Datananas peut avoir librement recours à des sous-traitants. Dans ce cas, Datananas demeure seule interlocutrice et seule responsable vis-à-vis du Client dans les conditions et sous les réserves prévues au Contrat.

16.4. Preuves. Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques (notamment logs, bon de commande, validation en ligne) de Datananas ou de ses partenaires dans les conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, commandes et paiements intervenus entre les Parties.

16.5. Divisibilité. Dans le cas où une clause du Contrat, serait déclarée invalide ou inexécutoire, ladite clause sera séparée, et les parties restantes du Contrat demeureront en vigueur et de plein effet.

16.6. Tolérances. Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties à faire valoir un droit quelconque, ne saurait valoir modification du Contrat, ni générer une renonciation à un droit quelconque pour l'avenir.

16.7. Titres. Les titres n'ont que valeur de convenance. En cas de contradiction entre le titre et le corps d'un article, il est entendu que le corps de l'article prévaut.

16.8. Traduction. En cas de divergence d'interprétation entre les versions linguistiques, la version française du Contrat prévaut.

16.9. Indépendance des Parties. Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

Article 17 : Loi et juridiction compétente

Le Contrat est soumis au droit français.

A défaut d'accord amiable, tous les différends relatifs à la validité, l'interprétation ou l'exécution du Contrat qui pourraient naître seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Lille Métropole, même en cas de demande incidente, de recours en garantie ou de pluralités de défendeurs.